



1 Square Jacques-Chirac  
87031 LIMOGES CEDEX  
Tél. 05 55 45 60 95

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

### Occupation commerciale ambulante Parc Aurence 1 – rue du Mas Gigou

#### INFORMATION

Un emplacement dédié à la restauration ambulante sur le site Parc de l'Aurence 1, 25 rue de Mas Gigou, est disponible pour une remorque aménagée ou un stand mobile qualitatif (3m de largeur x 7m de longueur maximum). La prestation recherchée doit viser une clientèle familiale présente sur le site.

Branchements électriques à disposition : mise en place du raccordement aux frais du commerçant et ouverture d'un contrat auprès d'un fournisseur d'énergie.

Aucun véhicule, en dehors du stand/remorque aménagé, ne doit rester sur l'emplacement durant l'activité commerciale.

#### MISE A DISPOSITION

Mise à disposition précaire et révoicable pour une activité commerciale sur le domaine public, sous réserve de manifestations organisées ou de travaux impérieux.

#### ACTIVITES RECHERCHEES

Vente de produits sucrés : crêpes, gaufres, glaces, churros, chichis, barbes à baba, confiseries, et boissons sans alcool.

Un commerçant peut proposer plusieurs types de prestations en alternance selon la saison.

#### DUREE ET HORAIRES D'INSTALLATION

Durée de l'autorisation : du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Horaires d'installation : 11h00 à 19h les mercredis, les samedis et dimanches, les jours fériés et les vacances scolaires.

#### REDEVANCE

Au titre de l'occupation commerciale du domaine public, une redevance est perçue selon la grille tarifaire en vigueur.

A titre indicatif, la redevance 2024 est de 17,90 € / m<sup>2</sup> / mois.

La redevance est réglée dans le cadre de la mise en place de prélèvements automatiques.

Sauf motif impérieux justifiant l'absence du commerçant, la redevance est due sur la totalité de la période mentionnée dans l'arrêté notifié.

## CANDIDATURE

Transmettre votre candidature avec les documents suivants :

- Descriptif complet de la proposition : une candidature peut regrouper plusieurs propositions selon la saison,
- Extrait Kbis de moins de 3 mois,
- Copie de la carte de commerçant ambulant,
- Photos de la remorque aménagée ou du stand mobile,
- Attestation d'assurance du véhicule aménagée,
- RIB,
- Autorisation de prélèvement complétée et signée

Pour un emplacement, la Mairie peut se réserver la possibilité de retenir deux candidatures différentes sur la durée mais qui seraient complémentaires sur des périodes différentes.

## CRITERES DE SELECTION

La ville de Limoges attend des candidats un dossier de candidature complet (détaillé ci-avant) permettant de juger de la qualité de la proposition.

Les candidatures seront jugées à partir des critères suivants :

- Cohérence des services proposés par rapport à l'offre commerciale souhaitée par la municipalité
- Qualité des prestations proposées
- Moyens mis en œuvre pour répondre à l'offre commerciale.

## DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers devront être déposés à la Ville de Limoges, Direction attractivité commerciale, 1 square Jacques-Chirac, BP 3120, 87031 LIMOGES Cedex 1, ou envoyés par courriel à [commerce@limoges.fr](mailto:commerce@limoges.fr) au plus tard le 16 décembre 2024.

Renseignements complémentaires : Mme FURLAUD

Tél. : 05 55 45 60 95 / Direction attractivité commerciale, Ville de Limoges

## PLAN D'IMPLANTATION



### Protection des données

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion des emplacements commerciaux. Les mentions obligatoires conditionnent la délivrance des autorisations. Ces informations seront conservées 5 ans après la fin de l'activité commerciale sur les emplacements gérés par la Ville ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. Elles ne seront transmises qu'aux élus et services municipaux concernés, aux services de sécurité (Police, pompiers) à la Préfecture et à la Trésorerie municipale. En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville ([dpo@limoges.fr](mailto:dpo@limoges.fr)) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne ([www.cnil.fr/fr/plaintes](http://www.cnil.fr/fr/plaintes)).